

MISSION FLASH SUR PARCOURSUP

La commission des affaires culturelles et de l'éducation a confié à M. Pierrick Courbon, député de la Loire (Soc), et à M. Frantz Gumbs, député de Saint-Barthélemy et Saint-Martin (Dem), une mission flash consacrée à Parcoursup, la plateforme nationale d'accès à l'enseignement supérieur, créée par la loi du 8 mars 2018 d'orientation et de réussite des étudiants (ORE). Déployée en 2018, et désormais quasiment incontournable pour les bacheliers souhaitant poursuivre leurs études ou les étudiants voulant se réorienter – en 2025, 980 000 personnes, dont 650 000 néobacheliers et plus de 180 000 étudiants en réorientation, ont candidaté via la plateforme à près de 25 000 formations de l'enseignement supérieur – la plateforme Parcoursup, bien qu'évoluant continuellement afin d'améliorer son fonctionnement et de répondre aux critiques, continue de susciter interrogations et défiance. Adoptant le prisme de l'usager, la mission flash a eu pour objectif d'évaluer le dispositif tant en prenant en compte sa dimension technique (fonctionnement, procédure, etc.) qu'en le situant dans le contexte politique de la loi ORE visant à améliorer la réussite dans le premier cycle de l'enseignement supérieur et à démocratiser l'accès à l'enseignement supérieur. La mission a accordé une attention particulière aux dispositifs d'orientation en amont de Parcoursup, au sein des lycées, ainsi qu'aux difficultés liées à la répartition territoriale de l'offre de formation.

À l'issue de vingt-sept auditions et tables rondes, les rapporteurs estiment que leurs travaux ont permis d'aboutir à une vision équilibrée de Parcoursup, le situant dans le contexte plus large du continuum du bac –3/+3. Parcoursup n'est ni la machine à broyer la jeunesse que certains, à dessein ou par méconnaissance, décrivent, ni le levier d'égalité des chances et de réussite estudiantine que ses concepteurs ont souhaité mettre en place.

Voir [ici](#) la vidéo de la réunion de la commission du 17 février 2026

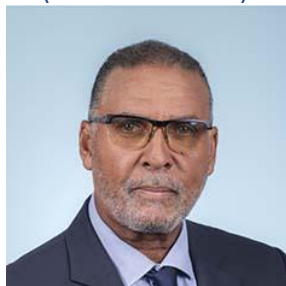
Voir [ici](#) l'intégralité de la communication de

MM. Pierrick Courbon et Frantz Gumbs

Rapporteur
M. Pierrick Courbon
Député de la Loire
(Socialiste)



Rapporteur
M. Frantz Gumbs
Député de Saint-Barthélemy et Saint-Martin
(Les Démocrates)



Régulant l'accès à l'enseignement supérieur, Parcoursup vise l'adéquation entre les souhaits des candidats et les choix de recrutement des formations

Parcoursup s'inscrit dans un paysage de l'enseignement supérieur contraint

Voulu comme un **outil d'aide à l'orientation pour les lycéens et leurs familles**, notamment grâce à un accès facilité aux informations sur la plupart des formations post-bac, Parcoursup, issu de la loi Orientation et réussite des étudiants du 8 mars 2018, est un **instrument de régulation de l'accès à l'enseignement supérieur**. Parcoursup s'inscrit dans un environnement caractérisé à la fois par un accès à l'**enseignement supérieur** ouvert (comparé à nos voisins européens) mais également **de plus en plus sélectif** en raison du nombre inédit de bacheliers et d'un sous-financement structurel, essentiellement pour l'université, à l'origine de **capacités d'accueil contraintes** dans certains territoires et certaines filières. À l'articulation des enseignements scolaire et supérieur, Parcoursup a pour fonction d'apparier les listes de candidats à des formations avec le nombre de places disponibles au sein des mêmes formations. Dans ce cadre, Parcoursup ne crée pas la sélection mais il l'organise. Rompant avec le système antérieur APB (Admission post-bac) lequel, si nécessaire, recourait au tirage au sort pour départager des candidats, Parcoursup entend rationaliser la procédure de recrutement, en confiant à chaque commission d'examen des vœux (CEV), mise en place dans chaque formation, la mission de classer les candidats selon des critères qu'elles ont-elles-mêmes définis, au regard des attendus de la formation.

Une procédure commune rationalisée mais génératrice de stress pour les lycéens

Comparé aux systèmes antérieurs, Parcoursup est une réussite sur le plan technique, même si des critiques

persistent, pour l'essentiel liées au calendrier, aux défauts de transparence des critères de sélection et au stress généré par la procédure. Intégralement dématérialisée, Parcoursup pose la question de la fracture numérique, notamment car son usage à partir d'un smartphone n'est pas optimal. En outre, la relative technicité de la plateforme devrait appeler à une appropriation dès la classe de seconde, ce qui est loin d'être le cas. Surtout, davantage construit en réponse aux contraintes des adultes qu'au regard des intérêts des élèves, le calendrier de Parcoursup, à la fois tendu (délai de réponse très courts pour les candidats) et étalé sur plusieurs mois, accroît d'autant plus le stress des lycéens que les résultats des formations arrivent au moment du passage du baccalauréat en juin.

Plusieurs étapes rythment la procédure. Parcoursup centralise les vœux de formation, non hiérarchisés, des candidats ainsi que leur dossier, puis transmet ces éléments aux formations concernées. Ignorant les vœux autres que celui qui les concerne, les CEV classent les candidats à partir des seuls dossiers individuels. Pour analyser les centaines, voire les milliers, de candidatures, elles recourent généralement à des « algorithmes locaux », qui permettent notamment d'effectuer une pré-sélection. Or, contrairement aux algorithmes nationaux de Parcoursup, publics, les clés de classement des CEV sont peu transparentes, alors qu'elles vont souvent au-delà des grilles de critères affichées sur la plateforme. La liste de préférence des candidats ainsi établie est ensuite transmise à Parcoursup qui la modifie, à la marge, afin de faire respecter les quotas sociaux (boursiers) et territoriaux fixés par le recteur. Ensuite, suivant l'ordre d'appel

En dépit d'un accès à l'information désormais très ouvert, Parcoursup n'a pas réussi à favoriser l'égalité des chances ni à démocratiser l'accès au supérieur

fixé par la liste, la plateforme transmet à chaque candidat les propositions (admission, vœu en attente) et les décisions (refus) des formations. Au final, les candidats choisissent d'accepter définitivement ou, dans l'espoir d'obtenir une formation plus convoitée, provisoirement, ou de refuser la proposition de la formation. Les enjeux sont multiples et potentiellement contradictoires : garantir l'égalité de traitement et le dernier mot aux candidats (sauf pour les refus), éviter l'autocensure (d'où l'absence de hiérarchisation des vœux lors de leur formulation) et fluidifier le système pour éviter une trop longue attente des résultats. Si la centralisation et la transparence de l'offre de formation sur Parcoursup constituent un réel progrès, ouvrant à tous le « champ des possibles » à travers la possibilité matérielle de candidater, cette visibilité a produit une concentration des candidatures dans des formations attractives, générant, du fait d'une concurrence accrue due aux capacités d'accueil limitées, déceptions et frustrations.

Une aide à l'orientation hétérogène et inégalitaire, qui maintient, voire aggrave, les inégalités structurelles entre les jeunes

Parcoursup a ainsi rendu plus visibles les écarts de préparation à l'orientation ainsi que les inégalités d'environnement éducatif. **Indispensable mais loin d'être suffisante, l'égalité d'accès à l'information n'est qu'un élément de l'égalité des chances.** Si l'objectif de Parcoursup est de favoriser la formulation par les lycéens de choix d'orientation éclairés, de fait tous ne bénéficient pas des mêmes conditions dans l'accompagnement, non seulement à l'orientation mais aussi à l'appropriation de l'outil. Outre les déterminismes socio-culturels, des inégalités persistent entre les

lycées, favorisant ainsi une orientation « à deux vitesses », entretenue par le manque de moyens budgétaires consacrés à l'orientation (utilisation partielle du volume des 54 heures prévu par les programmes scolaires), l'insuffisance de psychologues de l'éducation nationale et le choix de confier cette mission à des professeurs principaux et référents insuffisamment formés et accaparés par leur enseignement disciplinaire. Or, cette carence de l'action publique dans certains lycées intervient dans un environnement caractérisé par une complexité accrue due tant à l'instauration, dès la classe de première, des enseignements de spécialité, lesquels sont en théorie les prémisses des choix des formations post-bac, qu'à l'extrême diversification de l'offre de formation d'enseignement supérieur. Il en résulte un recours croissant par des familles inquiètes et parfois désemparées à des coaches d'orientation privés.

Des objectifs politiques loin d'être atteints

Si Parcoursup répond partiellement aux critiques formulées contre l'ancien système, notamment par l'abandon du tirage au sort, on constate en revanche qu'il n'a pas satisfait aux missions politiques qui lui sont assignées. Ainsi, en dépit de recrutements sur dossier, ni les taux de réorientation en premier cycle ni les taux d'échec en licence ne se sont améliorés. Intervenant en fin de scolarité, Parcoursup n'est pas à l'origine des déterminismes sociaux et territoriaux. Mais parce qu'il reproduit un système de sélection principalement fondé sur des résultats académiques, il ne contribue guère à réduire les inégalités, et n'a pas véritablement réussi à démocratiser l'accès à un enseignement supérieur pourtant largement massifié.

Principales recommandations de la mission

Améliorer l'orientation au lycée

- Faire découvrir la plateforme Parcoursup dès la classe de seconde.
- Mobiliser les moyens adéquats : rendre obligatoires les 54 heures consacrées à l'orientation ; accroître les effectifs de psychologues de l'éducation nationale ; former les professeurs principaux et référents et valoriser leur investissement ; rendre effectives les quatre demi-journées consacrées à l'orientation (Plan Avenir).
- Encourager les présentations des formations post-bac dans les lycées, notamment par les anciens élèves.
- Mieux informer sur les liens entre les enseignements de spécialité au lycée et les formations post-bac.

Améliorer le fonctionnement de Parcoursup

- Redéfinir le calendrier en fonction des intérêts des élèves.
- Mieux adapter la plateforme à un usage sur le smartphone.

Améliorer les informations sur les formations (fiches « formation »)

- Enrichir et harmoniser les informations sur les formations (attractivité, enseignement privé, apprentissage, handicap, insertion professionnelle, poursuite d'études, etc.). Rendre plus intelligible le vocabulaire spécifique.

Améliorer les conditions d'examen des dossiers de candidatures par les commissions d'examen des vœux

- Renforcer la transparence eu égard à la sélection des candidats : publier les algorithmes « locaux », indiquer à quel moment de la sélection ils interviennent et afficher les éventuels critères éliminatoires.
- Supprimer la mention du lycée d'origine et, sauf exception, la lettre de motivation.

- Instaurer un référentiel unique de notation pour les lycées afin d'atténuer les écarts résultant du contrôle continu.

Mieux accompagner les établissements dans la sélection des candidats

- Mettre à leur disposition une banque d'outils d'aide à la décision (algorithmes « locaux »).
- Leur proposer un algorithme permettant d'évaluer plus finement le niveau des élèves (fondé sur l'écart entre les notes de l'élève et la moyenne de sa classe).

Modifier le cadre de la formulation de vœux

- Imposer la saisine d'au moins cinq vœux et inciter les établissements à organiser des modes de recrutement en commun.
- Développer le recours au questionnaire d'auto-évaluation pour les candidats.

Mieux accompagner les étudiants en réorientation

- Les intégrer dans les quotas de boursiers, et expérimenter une politique d'ouverture de places à leur attention.

Lutter contre les difficultés liées à l'éloignement géographique

- Pour les étudiants ultramarins, augmenter les aides financières à la mobilité ainsi que le plafond fiscal du passeport pour la mobilité des études.
- Privilégier le distanciel pour les épreuves de recrutement.

Réguler l'action des acteurs privés de l'orientation et de la formation

- Faire de Parcoursup une plateforme de confiance garantissant la qualité des formations et réguler l'enseignement supérieur privé à but lucratif.
- Réguler le cadre d'exercice des coaches d'orientation.

Pour toute information complémentaire :

Commission des affaires culturelles et de l'éducation

Téléphone : 01.40.63.65.95 – culture-social.sec@assemblee-nationale.fr